

Bonjour Madame DROUET,

Ci-dessous ma réponse au courrier adressé aux candidats à la députation concernant les déserts médicaux.

"Étant moi-même une victime des déserts médicaux, mon médecin traitant étant à 45 minutes de chez moi, je ne peux que souscrire aux angoisses mais surtout propositions de l'association. Cette dernière m'a d'ailleurs éclairé sur de nombreux points dont je n'avais pas connaissance jusque-là, notamment l'inquiétante augmentation du nombre de déserts médicaux malgré une augmentation du nombre de médecins.

Le nœud du problème, sans être le seul, reste pour moi le caractère absolu de la liberté d'association des médecins prévu dans le Code de la Sécurité Sociale. Les médecins peuvent aujourd'hui s'installer où ils veulent sans limite, sans condition. Face à des régions complètement sinistrées, et où des gens risquent de mourir à terme faute d'avoir un médecin à proximité, il faut oser. J'ose donc : la liberté d'association du médecin sera aménagée par une loi que je proposerai à l'Assemblée nationale : tout nouveau médecin achevant ses études en faculté devra passer ses 5 premières années d'exercice dans un désert médical.

Les épreuves après la sixième année resteront classantes, mais hormis les éventuels meilleurs (une dizaine tout au plus) qui auront un choix d'installation absolu, tous les autres devront choisir parmi l'une des nombreuses régions en manque de médecins.

Cette loi vaudra aussi bien pour les généralistes que les spécialistes, certains comme les ophtalmologues, dentistes ou orthodontistes se faisant terriblement rares.

L'urgence sanitaire est bien là et l'égal accès au soin est une garantie que doit assurer l'État. L'Ordre des médecins devra accepter de concilier la liberté de ses membres avec cette exigence fondamentale. Il n'aura pas le choix.

L'enseignement est également à revoir. Je demanderai l'organisation de travaux parlementaires pour spécialiser plus rapidement les étudiants en médecine passés leurs premières années, et éviter un découragement de trop d'entre eux, la faute à un enseignement trop général, dont il faudra revoir les matières enseignées.

Je suis également favorable à faire signer aux étudiants entrant en première année un Contrat d'engagement de service public, afin de leur faire comprendre que soigner est avant tout un métier humain, qui doit donc mettre l'humain avant le profit. Autrement dit, les étudiants seront prévenus qu'apprendre la médecine, s'est s'engager à soigner là où les gens en ont besoin, et non là où il y a le plus d'argent à se faire.

J'appliquerai également un délai (2 ans par exemple), passé lequel un remplaçant devra être automatiquement titularisé. Le remplacement de médecin à la retraite sera également assuré automatiquement par une compensation par les nouveaux médecins sortant de leurs études.

Pour que la profession reste attractive, elle ne doit pas être une charge insurmontable. Les régions se verront donc donner plus de subventions pour la formation de secrétaires médicales, qui se chargeront de la partie administrative des cabinets de médecins, lesquels n'auront ainsi qu'à se charger des soins, et rien que des soins.

De multiples mesures peuvent être prises et je n'aurai pas peur de les mettre en place malgré la levée de boucliers à venir de l'Ordre des médecins. L'idée n'est pas, bien sûr, de liguier les médecins contre les patients, ou de faire des médecins les boucs-émissaires de la situation. Mais à situation d'urgence, mesures d'urgence. Je ne pourrai accepter de savoir que des milliers de mes concitoyens, notamment âgés, mourront chez eux ou sur la route faute de pouvoir se rendre à temps chez leur médecin, ou pire, d'avoir un médecin.

Pour tout cela, il faut voter le 19 juin. Et je serai là."

J'espère que ma réponse ne sera pas trop longue pour votre site. Je vous remercie encore pour votre sollicitation.

Bien cordialement,

Steven MAFIODO  
Candidat aux législatives dans la Troisième circonscription du Calvados  
06 43 46 38 86  
[steven.mafiodo@laposte.net](mailto:steven.mafiodo@laposte.net)